

Désinfection des bâtiments



La désinfection des bâtiments d'élevage prend du temps. Elle vise à éviter la contamination entre animaux d'un même troupeau. Elle n'est pas toujours facile à réaliser, voire impossible en cas de présence d'anfractuosités ou d'apports continus de bactéries par les animaux. Le nettoyage est en revanche indispensable.

A quoi ça sert ?

La désinfection vise à éliminer les agents pathogènes présents dans les locaux avant l'arrivée d'autres animaux.

Elle est à réaliser :

- dans les bâtiments d'élevages entre les bandes (veaux) ;
- après chaque utilisation de l'infirmerie pour une maladie contagieuse ;
- dans le box de vêlages notamment en cas de non délivrance ou métrite ;
- dans la stabulation, une fois par an en l'absence d'animaux.

Ça ne permet pas

D'éliminer tous les agents pathogènes et de réduire à zéro le risque de contamination : ce n'est pas une stérilisation, d'autant plus si les animaux reviennent rapidement. La désinfection du sol des aires paillées est illusoire car l'apport de bactéries par les bouses des animaux provoque un réensemencement de la litière en surface.

Conditions d'efficacité

- La désinfection doit être précédée d'un nettoyage rigoureux (permet l'élimination des matières organiques) : curage soigneux suivi d'un détrempage et d'un nettoyage sous pression. Puis attendre le séchage. Mieux vaut nettoyer sans désinfecter que désinfecter sans nettoyer.
- La nature de la désinfection dépend du microbisme présent et des contraintes liées au local : ne prendre que des produits homologués bactéricides, fongicides et virucides et vérifier l'efficacité sur les agents visés. Pas de chaux vive (risques d'incendie ou de lésions sur les animaux, tant que la chaux n'est pas éteinte). Préférer la chaux éteinte : lors de la vidange, épandre 500 g de chaux éteinte par m².
Préparation de la chaux éteinte pour 300 m² dans un bac en tôle (ou sur un endroit bétonné) : 150 kg de chaux vive + 150 litres d'eau.

Attention aux projections sur la peau ou dans les yeux et au risque d'incendie.

- La désinfection est suivie si possible d'un vide sanitaire (surtout pour assécher le local mais aussi pour compléter l'action des étapes précédentes).

Situation où c'est indispensable

En cas de maladies infectieuses, notamment :

- diarrhées virales ou bactériennes,
- avortements.

Quand peut-on s'en passer ?

- En l'absence de maladies contagieuses.
- Avec une conduite d'élevage maîtrisée.

Surveiller

Apparition d'éventuels symptômes sur les animaux à partir du bilan et carnet sanitaire pour détecter un épisode infectieux (diarrhées virales ou bactériennes ou avortements).

Quelles alternatives ?

- Au moins un nettoyage et vide sanitaire par an pour les aires paillées avec sol en terre battue.
- Hors épisode sanitaire, un curage soigneux suivi d'un détrempage et d'un nettoyage sous pression suffit.
- La désinfection peut être déléguée à un technicien spécialisé.
- Le box de vêlage doit au moins être nettoyé juste après chaque vêlage (apport d'humidité et de matières organiques, risque augmenté d'excrétion de pathogènes par les fraîches vêlées).